

[Texte]

the liquidity position of the entire economy and therefore, if you rely only on measures which attempt to control supply of money, your policy will not be totally effective. To that you can of course always ask who can argue with Governor Rasminsky.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je pense que le témoin n'a pas répondu tout à fait à ma question. Je veux demander au témoin s'il est d'avis que lorsque nous avons paraphrasé la Constitution, nous avons donné au gouvernement central le droit de contrôler la monnaie et le crédit, mais que, par la Loi sur les banques de 1934, avec la bénédiction du gouvernement fédéral, le gouvernement fédéral aurait, par le fait même, cédé au moins un grand pourcentage de ses droits à la Banque du Canada?

Professor McDonald: I am afraid that I found it difficult to get the direct import of your question. You refer to the original establishment of the Bank of Canada. You then are not asking me whether federal monetary controls are adequate in the presence of the institutions I referred to. That is not your question, I take it.

M. Beaudoin: Je vous demande si la Loi sur les Banques de 1934 par laquelle le gouvernement a laissé aux banques à charte le droit de créer ou de contrôler une partie de l'émission de l'argent et du crédit, si cette Loi, dis-je, a porté atteinte à la Constitution?

Professor McDonald: No, I do not see how that violates the constitution. I think it is open to whatever level of government has the power in itself to delegate that power to whatever institutions it chooses, and in establishing the Bank of Canada it effectively delegated a part of its own power to an institution of its creation, and that is not in any way contrary to the constitution, from my reading of it.

M. Beaudoin: Merci, monsieur le président. Merci monsieur MacDonald. Je ne suis pas tout à fait de votre avis.

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): Ladies and gentlemen, I would like to thank Professor McDonald again on your behalf.

• 1550

Our next witness is Mr. Gerry K. J. Beck, the Vice-President of the Western Canada Party, speaking, I believe, on behalf of that party.

Mr. Gerry K. J. Beck (Vice-President, Western Canada Party, Edmonton, Alberta): Mr. Chairman, members of the Committee and fellow Canadians:

The Western Canada Party believes the following policies and decisions should be implemented:

No special status to any province, whether French-speaking, English-speaking or otherwise. We believe the Province of Quebec has already been given special status and privileges, such as, the Province of Quebec collects all personal and corporate income taxes and remits only 50 per cent to the Ottawa federal Treasury.

We feel that we should also have a return of 50 per cent to the Western provincial treasuries to ease the tax burden of the Western Canadian people and to assist in an orderly development of our Western Canadian society.

[Interprétation]

nomie tout entière et c'est pourquoi, si vous vous en remettez aux mesures qui visent à contrôler l'offre d'argent, votre ligne de conduite ne sera pas totalement efficace. Cependant, qui peut aller à l'encontre de ce que pense le gouverneur Rasminsky.

Mr. Beaudoin: I think the witness has not answered my question. I want him to tell me if he thinks that when we have talked about constitution, we have given the central government the right to control money and credit or does he think by the Bank Act of 1934 the federal government has given a lot of its own power to the Bank of Canada?

M. McDonald: Faites-vous allusion à la création de la Banque du Canada. Voulez-vous savoir si les contrôles monétaires du gouvernement fédéral sont adéquats face aux institutions dont j'ai parlé?

Mr. Beaudoin: I am asking if the Bank Act of 1934 by which the government has given to chartered banks the right to create or control part of the issuing of money and credit? I want to know if the law has attacked the constitution?

M. McDonald: Je ne vois pas comment le tout pourrait aller à l'encontre de la constitution. Je crois que tout niveau du gouvernement a le droit de déléguer ce pouvoir aux institutions de son choix et en créant la Banque du Canada, le gouvernement a délégué une partie de ses propres pouvoirs à une institution; je ne vois pas comment cela peut aller à l'encontre de la constitution.

Mr. Beaudoin: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, Mr. McDonald. I do not agree with you.

Le coprésident (M. MacGuigan): Mesdames et messieurs, j'aimerais remercier M. McDonald en votre nom.

Le témoin suivant est M. Gerry K.-J. Beck, le vice-président du *Western Canada Party*, qui prendra la parole, je crois, au nom de ce parti.

M. Gerry K.-J. Beck (Vice-président, Western Canada Party, Edmonton, Alberta): Monsieur le président, membres du comité et chers concitoyens canadiens:

Le *Western Canada Party* est d'avis que les politiques et décisions suivantes devraient être mises en vigueur:

Il ne doit y avoir aucun statut particulier pour aucune province, qu'elle soit francophone, anglophone ou autre. Nous sommes d'avis que la province de Québec a déjà été accordée un statut particulier ainsi que certains privilèges, notamment la province de Québec perçoit tous les impôts sur le revenu personnel et corporatif et ne remet que 50 p. 100 au Trésor fédéral à Ottawa.

Nous sommes d'avis qu'on devrait aussi remettre 50 p. 100 des impôts au Trésor des provinces de l'Ouest afin d'alléger le fardeau que porte le peuple canadien de